

"Vers une banalisation des fonctions rectorales" (Bernard Toulemonde, tribune dans Le Monde)

Cécile Olivier

3 minutes

Le dernier "mouvement de recteurs présente la particularité de gommer la barrière entre le corps des préfets et les fonctions de recteur et de procéder à un va-et-vient entre les deux", écrit Bernard Toulemonde dans une [tribune](#) publiée dans *Le Monde* le 5 avril. Le 16 mars, le recteur de la Martinique, Pascal Jan, a été nommé préfet de l'Yonne, et le préfet Pierre N'Gahane est devenu recteur de Dijon ([lire sur AEF](#)). "Ce type de mutation, un peu étonnant, est tout à fait nouveau", analyse l'ancien recteur et inspecteur général honoraire, qui constate une "banalisation des fonctions rectorales".



Bernard Toulemonde

Bernard Toulemonde rappelle que, depuis les années 1960, "les recteurs sont institués seuls responsables de l'action éducatrice

dans leur académie et, par conséquent, ils sont exclus de l'autorité générale et de la notation par le préfet, contrairement aux autres chefs des services régionaux de l'État". Cette "traditionnelle indépendance des recteurs dressait", estime Bernard Toulemonde, "une ligne de démarcation entre le corps des préfets et les fonctions de recteur".

la banalisation des fonctions rectorales

L'ancien inspecteur général considère que le mouvement de recteurs de mars dernier "gomme cette barrière" entre préfets et recteurs et illustre finalement "la banalisation des fonctions rectorales". Elle prolonge en effet le mouvement qui "met fin au monopole des universitaires pour l'accès au rectorat", depuis 2010, avec la possibilité offerte à des non titulaires de l'habilitation à diriger des recherches d'occuper ce poste.

Plus globalement, Bernard Toulemonde considère que "le mélange des origines professionnelles gagne les fonctions rectorales, exercées par des personnalités issues aussi bien de l'administration que de l'enseignement supérieur".

"L'évolution des fonctions elles-mêmes, exigeant de plus en plus des qualités de gestionnaire, l'éloignement progressif des universités par rapport au chancelier du fait de la montée en puissance de leur autonomie, de même que la volonté du gouvernement de décroiser la haute fonction publique font leur œuvre", analyse Bernard Toulemonde.

"Peu importe finalement le parcours préalable des intéressés, pourvu qu'ils soient aptes à exercer des responsabilités essentiellement administratives et à s'adapter aux spécificités du système éducatif."